

Justificatifs d'activité à fournir à la signature du contrat et lors de son renouvellement

Les salariés	Le dernier bulletin de salaire.
Les salaires	
	ET
	Le contrat ou attestation de travail, précisant la période et la durée, ou une promesse d'embauche.
	- Pour les fonctionnaires, le dernier bulletin de salaire avec mention « titulaire ».
	- Si congé parental, une attestation de l'employeur spécifiant la durée du congé et la date de reprise du travail.
Les professions libérales et les auto- entrepreneurs	Un relevé de cotisation URSSAF ou un extrait Kbis de moins de trois mois.
	ET
	Une attestation sur l'honneur indiquant le temps de travail hebdomadaire.
Les gérants de société	Un relevé de cotisations URSSAF ou un extrait Kbis de moins de trois mois.
	ET
	Une attestation sur l'honneur indiquant le temps de travail hebdomadaire.
Les intérimaires	Une attestation de mission de l'agence d'intérim.
	ET
	Un relevé de missions de moins de trois mois.
Les intermittents du spectacle	Une attestation de Pôle emploi de moins de trois mois et le contrat de travail avec le dernier bulletin de salaire.
Les étudiants	Un certificat de scolarité ou une carte étudiant en cours de validité.
Les parents en formation professionnelle	Une attestation de présence de formation indiquant la durée et les jours de formation.